

Osny, le 8 juin 2010

L'Inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux de  
l'Education nationale,

à

Mesdames et messieurs les Professeurs  
des écoles stagiaires du Val d'Oise

Division des personnels du premier  
degré  
Bureau du mouvement

Affaire suivie par :  
Chantal MARIN

Téléphone :  
01.30.75.57.49

Fax :  
01.30.73.84.09

Mél :  
[Ce.ia95.dipepmt@ac-versailles.fr](mailto:Ce.ia95.dipepmt@ac-versailles.fr)

Immeuble le Président  
2A, Avenue des Arpents  
95525 CERGY PONTOISE cedex

http : [www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

**Objet :** Mouvement à titre provisoire pour la rentrée 2010

Afin de procéder aux affectations à titre provisoire pour la rentrée 2010, nous vous prions de bien vouloir remplir la fiche de vœux ci-jointe.

Vous trouverez également, en annexe, la liste des postes proposés. Les personnes ayant demandé un temps partiel doivent postuler sur les postes à temps partiel exclusivement (indiqués par des lettres). En aucun cas, les couplages numérotés ne doivent être découplés.

Les enseignants souhaitant un poste en ASH peuvent l'indiquer sur la fiche mais doivent obligatoirement remplir la fiche de vœux avec les postes proposés. Au vu des postes restant vacants, l'IEN ASH étudiera les candidatures et pourra éventuellement convoquer les postulants pour un entretien.

Concernant les postes fléchés « Allemand », la préférence sera donnée aux enseignants habilités allemand.

Votre fiche de vœux, dûment remplie, accompagnée d'une enveloppe demi-format timbrée à 0,90 €, libellée à vos nom et adresse personnelle, devra être déposée dans l'urne, mise à votre disposition à l'IUFM, pour le

**Lundi 14 Juin 2010 Midi (dernier délai)**

Elle sera examinée à la CAPD du 24 juin 2010

Votre affectation vous sera notifiée individuellement et par écrit à la mi-juillet.

Pour l'Inspecteur d'Académie  
et par délégation,  
Le Secrétaire général

Signé  
Christophe COUTON